



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV)

### DÉFINITIONS

**Formation interentreprises :**

Il s'agit de formations initiées par PERF&CO et dispensées dans des locaux mis à disposition par cette même entité.

**Formation intraentreprise :**

Cette formation est conçue sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques d'un client. Elle peut être dispensée dans les locaux du client ou dans des locaux fournis soit par le client lui-même, soit par PERF&CO.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

En procédant à la commande d'une formation ou d'une prestation de conseil, le Client reconnaît et accepte pleinement les présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur tout autre document émanant de l'acheteur, notamment ses propres conditions générales d'achat.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Sur demande expresse du Client, PERF&CO lui fera parvenir une convention de prestation en deux exemplaires. L'engagement contractuel de PERF&CO est validé par le retour, dans les meilleurs délais, d'un exemplaire de la convention dûment signée et revêtue du cachet commercial du Client. La facturation intervient dès la finalisation de la prestation. Ladite prestation est considérée comme définitivement validée dès lors que la convention et les conditions générales de vente sont formellement signées. À l'issue d'une action de formation, une attestation de présence est systématiquement transmise au Service Formation du Client.

### PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les tarifs affichés sont en euros et TTC (toutes taxes comprises). Tout démarrage de formation interrompu à la demande du Client engage ce dernier au règlement intégral des frais afférents. Sauf stipulation contraire, les frais de déplacement et de restauration du formateur sont inclus dans le montant convenu. Les factures sont exigibles dès réception et doivent être réglées sans délai, dans un délai maximum de 30 jours calendaires, à l'ordre de PERF&CO. En cas de défaut de paiement total après mise en demeure demeurée infructueuse pendant huit jours ouvrables, PERF&CO se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours et à venir.

### RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Dans le cas d'un règlement pris en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé, il incombe au Client de solliciter cette prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de son acceptation. La responsabilité de l'entreprise quant au règlement de la prestation demeure entière, sans préjudice d'une éventuelle prise en charge partielle ou nulle de la part de l'OPCO. Sauf mention expresse contraire dans la convention, PERF&CO ne déroge pas à cette disposition.

61 Ter route du vieux flamboyant – 97435 Saint Gilles Les Hauts

SIRET : 802 452 193 00021 - N° Déclaration d'activité : 04973524497

Tél : 06 92 20 39 54 – Mail : elodie.manette@perfandco.re



## RÉFÉRENCES

Le Client consent à figurer en tant que référence pour les actions effectivement réalisées par PERF&CO.

## PÉNALITÉS DE RETARD

Tout retard de paiement entraînera, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, l'exigibilité d'une indemnité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Ces pénalités seront automatiquement applicables dès notification au Client.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DE L'ACTION

Toute annulation doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, une prestation d'un montant égal ou supérieur doit être planifiée dans les six mois suivant ladite annulation, aux dates convenues entre le Client et PERF&CO, sauf dispositions spécifiques mentionnées dans la convention.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

Tous les supports pédagogiques fournis par PERF&CO, sous quelque forme que ce soit, sont des œuvres originales protégées par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Le Client et le Stagiaire s'engagent à ne pas utiliser, reproduire ou exploiter ces documents sans l'accord préalable et exprès de PERF&CO, notamment dans le cadre de l'organisation ou de l'animation de formations ou de prestations de conseil/accompagnement.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données personnelles transmises par le Client à PERF&CO dans le cadre des formations peuvent être communiquées aux partenaires contractuels de PERF&CO exclusivement pour les besoins desdites formations. Le Client dispose du droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément à la loi du 6 janvier 1978.

## RENONCIATION

Le fait que PERF&CO ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente ne saurait constituer une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente et les relations contractuelles entre PERF&CO et ses Clients sont régies par la loi française.



#### ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Tout litige non résolu à l'amiable relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Denis, quel que soit le siège ou la résidence du Client, sans préjudice des dispositions légales applicables en cas de litige avec un Client non professionnel. PERF&CO se réserve néanmoins le droit de renoncer à cette clause attributive de compétence si elle le juge opportun.

#### ELECTION DE DOMICILE

PERF&CO élit domicile à son siège social, situé au 61 Ter route du vieux flamboyant, 97435 Saint gilles les hauts